



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 janvier 2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté M. BRENDEL Marc (pouvoir donné à M. GUERINET Patrick) et Mme DE LA BRETECHE Anne, excusés.

1/ APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 NOVEMBRE ET 03 DÉCEMBRE 2024

Le conseil municipal approuve les procès-verbaux des 5 novembre 2024 et du 03 décembre 2024.

2/AUTORISATION D'ENGAGER 25 % DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2024 AU BUDGET COMMUNAL

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2025 et de pouvoir faire face à une dépense éventuelle d'investissement imprévue et urgente avant le vote du budget, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à engager 25 % du montant des investissements (chapitre 20 /chapitre 21) inscrits au budget 2024 de la commune, soit 18 136 €.

3/ ÉTAT RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS 2024 DU MAIRE ET DE L'ADJOINT

Une présentation de l'état annuel des indemnités de fonction perçues par le maire et l'adjoint au titre de l'exercice des mandats électifs est faite aux conseillers municipaux.

4/ DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU SIERP POUR LE REMPLACEMENT DE PAVES D'ÉCLAIRAGE EN PAVES LED

Le maire propose de remplacer les 6 blocs pavés de la salle de classe qui va être utilisée en salle de conseil (réunions, mariages) par des blocs LED pour un montant de 657.60 € HT et de remplacer les 4 hublots détecteur de la cour de l'école par des hublots LED pour un montant de 3 319.28 € HT. Les élus délibèrent favorablement, à l'unanimité, pour une demande de subvention d'un montant maximal au SIERP au titre des éclairages intérieurs et au titre des éclairages extérieurs.

5/ RÈGLEMENT À ÉTABLIR POUR LES COUPES DE BOIS COMMUNAUX PAR DES PARTICULIERS

Suite à l'appel à candidature pour la coupe de bois sur des parcelles communales, 7 personnes se sont manifestées par écrit. Le Maire propose de constituer un groupe de travail d'élus pour établir un règlement et définir les zones de bois à couper. Il sera constitué de : DELAFOY Jacky, DOS SANTOS Rémy, BOUCHARD Laurent et VINCENT Michel. Les coupes seront programmées à l'hiver 2025/2026.

6/ CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR LE FLEURISSEMENT COMMUNAL

Le maire informe qu'il souhaite mettre en place un groupe de travail qui aura pour objectif de mettre en œuvre le programme de fleurissement qui participe à l'embellissement général de la commune et à la création d'espaces verts.

Le groupe sera composé de membres du conseil municipal et d'habitants de la commune. Pour ces derniers, le maire est chargé de les contacter.

7/ Questions diverses :

➤ VERSEMENT d'une indemnité à Mme JOLIVET Céline pour Médaille d'honneur communale d'argent

L'Adjoint propose au conseil de verser une indemnité exceptionnelle à Mme Jolivet Céline pour **l'obtention de la médaille d'honneur communale d'argent** (20 ans). Après échanges, le conseil décide, à l'unanimité, de lui octroyer 500 € pour la reconnaissance de son travail, de ses compétences, de son sens du contact et de son dévouement.

➤ DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Le maire informe le conseil des prochaines dates de conseil :

✚ Mardi 25 février 2025 avec vote du Compte Financier Unique 2024.

✚ Mardi 1^{er} avril 2025 avec vote du Budget Unique 2025.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

❖ FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé **du 17 au 21 février 2025**. En cas d'urgence, contacter le 06 14 22 50 91.

❖ PROCHAINE ACTIVITÉ PROPOSÉE PAR L'AMICALE DE GIVRAINES EN MARS 2025

✚ Théâtre de Chambon-la-Forêt : Dimanche 16 mars 2025.

❖ LES CHIENS ET LES DÉSAGRÉMENTS RENCONTRÉS PAR LES HABITANTS

Des habitants viennent toujours se plaindre à la mairie pour des désagréments dus à des chiens : aboiements continus dans la journée, chiens en liberté allant vers et menaçant des personnes. Ces doléances portent également sur les déjections canines trouvées à Intvilliers sur les bas-côtés, les trottoirs, la place et les chemins de pourtours. Il est demandé aux propriétaires concernés d'arrêter ces nuisances faites aux habitants sous peine d'un dépôt de plainte en gendarmerie.

Informations et alertes communales, télécharger :
[PanneauPocket / commune de Givraines](#)



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 Février 2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté M. Rémy DOS SANTOS, excusé.

1/ APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 03 DÉCEMBRE 2024 ET 28 JANVIER 2025

Les élus approuvent, à l'unanimité, les procès-verbaux du 3 décembre 2024 et du 28 janvier 2025.

2/VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 (CFU)

Le maire informe le conseil que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, du compte de résultat synthétique ainsi que des taux des contributions et des produits afférents. Il est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur (mairie) et celles du comptable (trésor public), ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Après la présentation du CFU 2024 par le maire au conseil et après en avoir délibéré (Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote) le conseil, sous la présidence de Michel VINCENT, adjoint, approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Givraines établi comme suit :

Section fonctionnement 2024 :

Recettes : 404 542,73 € en recettes y compris les soldes d'exécution de la section de fonctionnement 2023 des services eaux et assainissement (110 097,30 €)

Dépenses : 309 819,79 € y compris les écritures liées au transfert des services eau et assainissement à la CCDP (70 700 €).

Excédent au 31/12/2024 : 290 860,12 € (avec report 2023 de 196 137,18 €).

Section investissement :

Recettes : 294 234,70 € y compris les soldes d'exécution de la section investissement 2023 des services eau et assainissement (105 541,07 €)

Dépenses : 245 666,59 € y compris le montant du transfert des services eau et assainissement à la CCDP (80 000 €)

Excédent au 31/12/2024 : 10 265,29 € (avec report du déficit 2023 de 38 302,82 €).

3/ OBLIGATION DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LA RÉALISATION DE CLÔTURES,

Le maire rappelle que, par délibération n°2021/24 du 01/06/2021, le conseil avait décidé d'annuler l'obligation de déposer une déclaration préalable pour la réalisation d'une clôture. Après avoir fait part de quelques interrogations sur certaines mises en œuvre de clôtures depuis cette date, le maire propose de rétablir cette obligation. Après plusieurs échanges, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer à compter du 1^{er} avril 2025, la procédure de déclaration préalable sur tout le territoire de la commune pour la réalisation de clôtures fixes.

4/ CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA FUTURE SALLE DE CONSEIL (EN FONCTION DES DEVIS DES ENTREPRISES)

Le maire informe le conseil que le choix des entreprises pour l'aménagement de la future salle de conseil est reporté au prochain conseil. A ce jour, tous les devis ne sont pas encore parvenus et des rendez-vous sont en cours. Le choix de mettre une porte coulissante entre la salle actuelle et la future salle de conseil est discutée. Il sera donc demandé aux entreprises de menuiserie de prévoir une nouvelle proposition avec une porte classique.

5/ POINT SUR LES PROJETS EN COURS,

Le Maire revient sur les autres projets en cours :

▶ Rue du Portail : le devis pour le réaménagement des avaloirs a été transmis à l'entreprise Merlin.

Concernant l'aménagement de cette rue, le CAUE a proposé une première version de principe d'aménagement. Il fera l'objet d'une étude plus approfondie au cours du second semestre 2025.

▶ Porche de l'église : la remise en état du porche de l'église sera faite sur place par le menuisier Jauffret de Gaubertin dès que la météo sera annoncée favorable sur plusieurs jours.

▶ Remise en état de la toiture Est de l'église : un rendez-vous avec le département sera programmé prochainement pour avancer sur ces travaux de toitures qui s'avèrent urgents. Le Maire propose que cette opération soit prioritaire pour 2025 et 2026. Il informe les élus que, après analyse notamment technique, la proposition de poser des panneaux photovoltaïques devra être abandonnée.

6/ Questions diverses :

➤ **Demande de DIA (droit d'intention d'aliéner)**

Le maire informe le conseil qu'il a reçu une DIA concernant la parcelle cadastrée AC249. Il rappelle que la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) est une formalité imposée à tout propriétaire qui souhaite vendre un bien immobilier situé sur une zone de préemption (sur la commune de Givraines les section AB et AC sont dotées du droit de préemption). Elle est destinée à informer avant la vente le titulaire du droit de préemption (la commune de Givraines), afin que la commune puisse faire valoir son droit de priorité pour l'acquisition du bien.

Cette déclaration préalable est obligatoire pour tout propriétaire d'un bien soumis au droit de préemption.

Après consultations des conseillers municipaux, le conseil a décidé à l'unanimité (Mme BOUTTET Joëlle ne prend pas part au vote) de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la parcelle AC249.

➤ **Plaque commémorative pour Bernadette DESPRES**

Le Maire dit avoir reçu un mail suite à la question posée lors de la réunion publique du 25 janvier dernier concernant la création d'une plaque commémorative pour rendre hommage à Bernadette DESPRES. Le conseil donne, à l'unanimité, un avis favorable et décide de la prendre en charge financièrement. Le projet devra être travaillé en collaboration avec la famille et les personnes ayant sollicité le conseil.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

❖ PROCHAINE ACTIVITÉ PROPOSÉE PAR L'AMICALE DE GIVRAINES EN MARS 2025

- ✚ Théâtre de Chambon-la-Forêt à la salle communale de Givraines
Dimanche 16 mars 2025 à 14h30



❖ TRAVAUX FAITS SANS DÉCLARATION : CONSÉQUENCES POUR LES PROPRIÉTAIRES

Attention ! : En cas de vente ou de succession, les notaires demandent maintenant systématiquement les documents d'urbanisme pour des travaux d'aménagement non répertoriés par les services de l'état (différence entre l'état de l'usage des bâtiments déclarés aux services des impôts fonciers et l'état de fait du bien concerné au moment de la mutation). Toute régularisation demande au minimum 2 mois d'instruction et oblige chaque fois à reporter les actes notariés. Ne pas oublier le rappel des taxes non perçues par les collectivités !

❖ LES CHIENS ET LES DÉSAGRÉMENTS RENCONTRÉS PAR LES HABITANTS, ÇA CONTINUE !!

Des habitants viennent toujours se plaindre à la mairie pour des désagréments dus à des chiens : aboiements continus dans la journée, chiens en liberté. Ces doléances portent également sur les déjections canines trouvées à Intvilliers sur les bas-côtés, les trottoirs, la place et les chemins de pourtours. Il est demandé aux propriétaires concernés d'arrêter ces nuisances faites aux habitants. Des dépôts de plaintes en gendarmerie seront déposés.

Informations et alertes communales, télécharger :
[PanneauPocket / commune de Givraines](#)



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 1 avril 2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Mme FARINHA Anne excusée.

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 FÉVRIER 2025

Les élus approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du 25 février 2025.

2/ AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 AU BUDGET UNIQUE 2025

Suite au vote du Compte Unifié Unique 2024 du budget de la commune et, après avoir délibéré, le conseil décide :

- ✓ de reporter le résultat excédentaire de la section d'investissement de 10 265.29 € en recettes au R001 (investissement).
- ✓ de reporter en recettes au R002 (fonctionnement) le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 290 860.12 €.

3/ VOTE DU BUDGET UNIQUE DE LA COMMUNE 2025

Le Maire présente le budget unique de la commune 2025 qui s'équilibre à la somme de 558 557.33 € en fonctionnement et de 78 838.71 € en investissements. Après la présentation des prévisions d'investissements 2025 (dépenses et subventions attendues) Suite aux différentes explications, les élus votent le budget 2025 à l'unanimité.

Le conseil autorise le maire à procéder à des mouvements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et à signer tout document s'y rapportant.

4/ VOTE DES TAUX DES TAXES D'IMPOSITION 2025

Monsieur le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales Par délibération 2024/26 bis du 02/04/2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts comme suit : taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 33.94 %, taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 31.39 % et taxe habitation (TH) : 8.97 %. Ces taux sont stables depuis 2019.

Le maire propose d'effectuer cette année une légère augmentation (entre 2 et 5 %) qui permettra de ne pas pénaliser la commune sur le calcul de dotations de l'état, d'éventuelles subventions à venir

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide (8 voix pour et 2 contre) une augmentation de 2% et de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- ✓ Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 34.62 %.
- ✓ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 32.02 %.
- ✓ Taxe habitation (TH) : 9.42 %.

5/ PROGRAMME DU 8 MAI

Pour la cérémonie commémorative de la fête de la victoire du 8 mai 1945, les conseillers municipaux arrêtent le programme suivant : rassemblement à 11h, dépose d'une gerbe devant le monument aux morts, discours et retour à la salle communale pour le vin d'honneur.

6/ DÉLIBÉRATION POUR LE DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE GIVRAINES AU SISS DE PUISEAUX

Le maire rappelle que la commune de Givraines est membre du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Puisseaux depuis sa création avec pour objet « d'assurer les dépenses afférentes à la construction et au fonctionnement de l'établissement du 1^{er} cycle du second degré de Puisseaux et de ses annexes d'enseignement sportif, construits ou à construire, ouverts à titre provisoire ou définitif dans ledit secteur scolaire » (article 2 de l'arrêté préfectoral daté du 13 janvier 1972).

Depuis, la compétence des collèges a été prise par le Conseil Départemental, le gymnase par la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG). Seule la piscine construite en 2006 en remplacement d'un Bassin d'Apprentissage Fixe (BAF) construit dans les années 1970 dont la remise en état était très onéreuse, reste de la compétence du syndicat. Ce syndicat est donc devenu un syndicat à vocation unique « assurer le financement des dépenses afférentes à la construction et au fonctionnement de la piscine de Puisseaux ». Les statuts en vigueur ont été actualisés par arrêté préfectoral daté du 22 décembre 2014). Actuellement, 8 collectivités (9 827 habitants) sont membres de ce syndicat : 6 communes de Seine et Marne (Arville, Beaumont-du-Gâtinais, Boulancourt,

Gironville, Ichy et Obsonville soit 2 111 habitants), une du Loiret (Givraines soit 420 habitants) et 13 communes de l'ancien canton de Puisseaux dont leurs compétences ont été transférées à la Communauté de Communes des Terres Puisseautines et, depuis 2017, à la CCPG soit 7 296 habitants.

L'école de Givraines est fermée depuis le 1^{er} août 2023 et la commune est membre du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire (SIIS) Boynes – Givraines – Yèvre-La-Ville. Les enfants de Givraines sont scolarisés à Boynes. Les 3 communes sont regroupées au sein d'un même établissement scolaire primaire intercommunal construit par la Communauté de Communes Du Pithiverais (CCDP) à Boynes depuis la rentrée de septembre 2025.

La commune de Givraines est membre de la CCDP. Les enfants de Givraines (comme ceux de Boynes et Yèvre-La-Ville) seront accueillis par le Centre aquatique de la CCDP, comme l'ensemble des écoles du territoire de cette communauté de communes.

Givraines était rattachée à la carte scolaire du collège de Puisseaux depuis sa création en 1960.

Le Conseil Départemental a revu cette carte scolaire pour la rentrée de septembre 2021. Depuis cette date, les collégiens de Givraines sont scolarisés au collège de Dadonville.

Considérant la mise en œuvre de la procédure de retrait prévue à L.5211-19 du CGCT, après avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de demander le retrait de la commune de Givraines du Syndicat d'Intérêt Scolaire du Secteur (SISS) de Puisseaux dès que possible. Le Conseil s'engage à verser au syndicat sa quote-part du capital des emprunts due par le SISS.

7/ DÉLIBÉRATION POUR LE RETRAIT DE L'ADHÉSION AU GIP APROLYS CENTR'ACHATS

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal par délibération 2014/59 du 30 septembre 2014 avait approuvé l'adhésion de la commune au GIP Centrale d'achat APPROLYS. Considérant, qu'à ce jour la commune n'a jamais utilisé cette centrale, le maire propose le retrait de la commune à la date du 31 décembre 2025, **Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le retrait de la commune à l'adhésion au GIP Approllys Centr'Achats au 31 décembre 2025.

8/ CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA FUTURE SALLE DE CONSEIL

Considérant que le conseil a décidé d'aménager une ancienne salle de classe de l'école de Givraines qui a fermé en juillet 2023, en une nouvelle salle de conseil plus grande et plus fonctionnelle. Vu les entreprises rencontrées et sollicitées pour établir des devis pour les travaux de : Électricité, Peinture, Menuiserie, Plomberie et Éclairage. Après analyse des différents devis reçus et après avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de choisir les entreprises suivantes :

- ✓ **Électricité** : Entreprise TAVARES située ZI 7, route de Châtillon à PUISEAUX pour un montant de 2 055.43 € HT soit 2 466.52 € TTC.
- ✓ **Éclairage** « changement des 8 pavés existants » : Entreprise TAVARES située ZI 7, route de Châtillon à PUISEAUX pour un montant de 876.80 € HT soit 1 052.16 € TTC.
- ✓ **Peinture** : Entreprise SARL BARNAULT ET FILS située 9 rue du Colonel Basserries à BEAUNE-LA-ROLANDE pour un montant de 5 116.28 € HT soit 6 139.54 € TTC.
- ✓ **Menuiserie** : Entreprise DUPEU Menuiserie 3, route de Theillay à ASCOUX pour un montant de 3 745 € HT soit 4 494 € TTC.
- ✓ **Plomberie** : Entreprise 2D Plomberie située 5, chemin de la Chapelle Morailles - 45300 PITHIVIERS-LE-VIEL pour un montant de 1 463.00 € HT (TVA non applicable, article 293 B du général des impôts).

9/ DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DU VOLET 3

Vu le devis proposé par l'entreprise SARL BARNAULT et Fils située 9, rue du Colonel Basserries à Beaune-la-Rolande pour un montant de 10 761.33 € HT soit 12 913.60 € TTC, le conseil après avoir délibéré, décide de solliciter un soutien financier au département du Loiret au titre du FAPO volet 3 bis (communes à faible population) pour un montant maximum.

10/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AU SIERP

- ✓ **Au titre des éclairages extérieurs** :
Les hublots extérieurs de la cour de la mairie ne sont pas équipés d'éclairage à basse consommation et sont défectueux. Vu le devis de l'entreprise TAVARES pour le remplacement de 5 hublots, de 3 détecteurs et la création de 2 détecteurs pour un montant de 1 055.50 € HT, le conseil décide de demander une subvention au SIERP (Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Région de Pithiviers) pour un montant maximum pour le remplacement de 5 hublots, de 3 détecteurs et la création de 2 détecteurs dans la cour de la mairie.
- ✓ **Au titre des éclairages intérieurs** :
À ce jour les anciennes classes de l'école ne sont pas équipées par des éclairages à basse consommation. Vu le devis à l'entreprise TAVARES pour le remplacement de l'éclairage de 8 pavés existants en 8 pavés LED pour un montant de 876.80 € HT soit 1 052.16 € TTC le conseil décide de demander une subvention au SIERP (Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Région de Pithiviers) pour un montant maximum pour le remplacement des 8 pavés d'éclairage de l'ancienne salle de classe qui sera transformée en salle de conseil.

11/ ACQUISITION DE 3 PARCELLES DE BOIS PROPOSÉES PAR UN PROPRIÉTAIRE

Le Maire informe l'assemblée avoir rencontré, avec l'Adjoint, Éric Douard et sa mère Marie-Claude Douard respectivement nu-proprétaire et usufruitière de 3 parcelles de bois, à savoir ZA 271 au lieu-dit Les Hêtres d'une contenance de 1 766 m², ZA 136 au lieu-dit Bois du Portail d'une contenance de 1 264 m² et ZA 168 au lieu-dit Vallée de Bourgogne d'une contenance de 500 m². Ils proposent de vendre ces 3 parcelles d'une contenance totale de 3 530 m² pour une valeur de 470 € à la commune.

Après échanges entre les élus, le conseil décide, par 7 voix pour, 1 abstention et 2 contre) de faire l'acquisition des 3 parcelles pour un montant de 470 € et autorise le Maire à établir et signer les pièces nécessaires à cette acquisition.

12/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE AVEC L'ASSOCIATION GENABUM

Suite à la demande de l'association CENABUM Histoire et culture représentée par M. Michaël Zicola, son président demandant à la commune de Givraines de bénéficier d'une mise à disposition de l'ancienne classe située à l'ouest du bâtiment le conseil municipal avait donné son accord. Après avoir rencontré les membres de l'association et avoir défini avec eux les modalités de mise à disposition inscrites dans une convention, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer cette convention telle qu'elle a été présentée.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

❖ RANDONNÉE DINATOIRE LE 17 MAI 2025

L'Amicale de Givraines vous invite à vous inscrire à la randonnée dinatoire organisée le **samedi 17 mai 2025** sur un parcours unique d'environ 10 Km. **Départs entre 17h 30 et 18h 30**. Date limite d'inscription 5 mai au 02 38 34 22 02 ou 07 38 34 24 83 (après 19h).

❖ MOULES/FRITES

Le repas moules/frites organisé par l'Amicale de Givraines change de date. Le repas aura lieu le **samedi 08 novembre 2025**. (et non le 15 comme annoncé en début d'année).

❖ DANGER : PROLIFÉRATION DE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE



La chenille processionnaire est plus que jamais présente. Elle est très dangereuse pour l'homme et **mortelle** pour les chiens et les chats. Il est demandé aux propriétaires de procéder à l'alignement de leurs arbres et arbustes. Pour les pins et sapins, la destruction des soies urticantes des chenilles processionnaires du pin est indispensable.

❖ DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS TRAVERSENT LA COMMUNE EN MAI ET JUIN 2025

1. Le club de cyclo Sport Abraysien organise la randonnée cyclotourisme Marc Doyen **dimanche 11 mai 2025**. Le matin, venant de la route de Grangermont, elle traversera Intvilliers et Givraines en direction de Boynes.
2. Passage du Tour du Loiret **samedi 17 mai 2025 entre 14h 15 et 14h 20**. Il traversera Intvilliers en venant de la route de Grangermont, ira jusqu'à l'entrée de Givraines direction La Neuville-sur-Essonne.
3. Marathon organisé **dimanche 18 mai 2025** par « tous ensemble contre la cause animale » partira de Puisseaux arrivera de Boësses, passera devant la mairie au km 17,400 pour aller vers Yèvre-Le-Châtel.
4. Le vélo Club de Pithiviers organisera cette année son challenge annuel du Loiret des écoles de cyclisme **dimanche 1^{er} juin 2025 de 12h à 18h 15** sur la commune de Givraines. 9 courses sont organisées pour les catégories allant des U7 aux U19. Les arrivées se feront rue de Puisseaux entre le N° 47 et 49. Le circuit court sera Intvilliers vers entrée de Givraines direction La Neuville (D25) puis route intercommunale vers Puisseaux et retour rue de Puisseaux. Les circuits longs passeront par la commune de la Neuville-sur-Essonne.

❖ **SITOMAP : COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN 2025**

Le SITOMAP rappelle que la collecte des encombrants est réservée aux personnes à mobilité réduite (handicap) et aux personnes âgées de 70 ans et plus, qui devront justifier de leur situation et devront prendre rendez-vous. 4 objets encombrants maximum. **Givraines sera collectée en octobre.**

❖ **SE MUNIR DE « PANNEAUPOCKET » - RAPPEL**



La commune de Givraines est abonnée et gère l'application « PanneauPocket » qui est un outil indispensable pour recevoir les informations, les alertes et les liens en directs avec les habitants.

1/ téléchargez cette application sur votre smartphone, tablette ou ordinateur vous permettra d'être informé en temps réel sur notamment des coupures de réseaux, des travaux de voiries, des alertes météo, des alertes gendarmerie....

2/ cette application est simple, gratuite et anonyme.

***Informations et alertes communales, télécharger :
PanneauPocket / commune de Givraines***



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice.

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 01 AVRIL 2025

Les élus approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du 01 avril 2025.

2/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme DU MOULIN DE LA BRETECHE Anne est désignée secrétaire de séance.

3/ PROGRAMME DU 14 JUILLET

La formule mise en place depuis 3 ans semble avoir donné satisfaction à un grand nombre des participants. Le conseil municipal décide de reconduire l'organisation de l'an passé, sous réserve de la présence de participants en nombre suffisant.

Malgré les contraintes, il est indispensable de passer par une **inscription préalable** pour maintenir ou pas la manifestation et afin d'éviter tout gaspillage tant financier qu'alimentaire et en sachant que cette manifestation reste gratuite et ouverte à tous les habitants et résidents de la commune (voir feuille d'inscription jointe).

4/ DÉLIBÉRATION DE CONFIRMATION DU RETRAIT DE LA COMMUNE DE GIVRAINES DU SISS DE PUISEUX SUITE À LA DÉLIBÉRATION DU SYNDICAT (03/04/2025)

Le maire rappelle que le conseil lors de son conseil du 1^{er} avril 2025 a demandé le retrait de la commune de Givraines au Syndicat Intercommunal du SIIS de Puisseaux. Vu la délibération 2025-13 du SISS de Puisseaux approuvant la demande de retrait du SISS de Puisseaux de la commune de Givraines dès que possible et vu que chaque commune doit approuver ce retrait après délibération du SISS de Puisseaux, la commune de Givraines confirme son retrait.

5/ DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR LA PASSATION DE CONTRAT, DE BONS DE COMMANDE ET D'ACHATS

En complément de la délibération 2020/29 du 25 mai 2020 (oubli dans la rédaction de la délibération) le conseil municipal décide de déléguer au maire la passation de contrats, de bons de commande, d'achats pour un montant pouvant aller jusqu'à 6 000€.

6/ POINT SUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE

Monsieur le maire rappelle que suite à la rencontre avec Flora PAOLI du Conseil Départemental avec la commission des travaux concernant la réfection de la toiture Est de l'église l'option la pose de panneaux photovoltaïques avait été retenue comme piste à analyser.

Pour des raisons notamment techniques, cette possibilité ne semble pas souhaitable. Le maire propose que la commune, avec l'appui de Cap Loiret du Conseil Départemental, choisisse, après consultation dans le cadre des marchés publics, un maître d'œuvre des monuments historiques pour établir un cahier des charges des travaux à effectuer.

Pour rappel, une estimation avait été faite de 500 000 € il y a quelques années. Le maire rappelle que si des subventions sont envisageables (le département avec des subventions en baisse annoncées par le Président du Département), l'Etat, des partenaires privés, la Fondation du Patrimoine avec 5% du montant des travaux en souscription publique ..., le temps de prospection, de montage des dossiers et la certitude de les obtenir, les travaux ne pourront commencer qu'en 2027.

7/ SUITE À DONNER AU COURRIER DE LA SAFER ET DU CEN (CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS) DU CENTRE VAL DE LOIRE DANS LE CADRE DU PROJET DE PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS

Le maire informe le conseil qu'il a reçu, comme tous les propriétaires de bois dans des zones bien définies, un courrier de la part de la SAFER et du CEN du Centre Val de Loire.

C'est dans le cadre de ces actions de gestion et de protection que le Conservatoire assisté par la SAFER du Centre souhaite entreprendre une démarche d'acquisition de milieux humides et de pelouses calcicoles sur la Vallée de l'Essonne dans le Loiret, là où les enjeux de la biodiversité sont encore forts. 4 parcelles d'une contenance totale de 15 260 m² de la commune sont concernées. Le CEN propose 3 options pour les propriétaires (publics ou privés) : ne rien faire, vendre au CEN pour un montant de 3500 €/ha ou signer avec lui un bail emphytéotique pour une gestion adaptée pour entretenir et

restaurer la biodiversité. Le maire et l'adjoint ont assisté à une réunion d'informations. Après avoir entendu, les avis de chacun, le conseil après avoir délibéré (10 voix pour, 1 abstention), décide de ne pas vendre mais décide de signer un bail emphytéotique avec le CEN pour une durée de 34 ans.

QUESTIONS DIVERSES :

✓ **TRAVAUX RUE DU PORTAIL**

À la suite des fortes pluies du week-end du 24-25 mai, la rue du portail a été inondée par endroit avec notamment une quantité importante d'eau dévalant par l'entrée rue du Portail côté Ouest. Les travaux de remplacement des 2 avaloirs et la création d'un nouvel avaloir doivent commencer à compter du 06 juin. Le maire propose au conseil de trouver un maître d'œuvre pour étudier les travaux de réfection et reprofilage du caniveau côté des numéros impairs, secteur allant de la première maison au croisement avec la rue de la Champagne pour permettre une meilleure évacuation des eaux pluviales. Le conseil charge le maire de consulter plusieurs maîtres d'œuvre.

✓ **BORNE INCENDIE RUE DU PORTAIL**

La borne incendie située rue du portail n'est pas en bon état. Le service incendie départemental demande à la commune de la remplacer. Le maire rappelle qu'il avait fait établir un devis en 2020 par l'entreprise DMS en même temps que la borne incendie située rue aux Anes qui, elle, a été changée. Le devis était de 3 978.34 € TTC. Le maire propose au conseil de faire actualiser le devis. Le conseil autorise le maire à signer le devis après son actualisation.

✓ **ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026**

Le maire informe le conseil que la loi qui vise à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité a été promulguée le 21 mai 2025, publiée au Journal officiel du 22 mai 2025 et validée par le conseil constitutionnel (Décision n° 2025-883 DC du 15 mai 2025).

Elle généralise le scrutin de liste paritaire à l'ensemble des communes, indépendamment du nombre d'habitants : les membres des conseils municipaux des communes de moins de 1000 habitants ne sont plus élus au scrutin majoritaire avec panachage qui permettait de barrer certains noms d'une liste pour les remplacer par d'autres.

Désormais, dès les élections municipales de 2026, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers municipaux seront élus, sous réserve de dispositions spéciales, au scrutin de liste à deux tours selon les modalités déjà prévues pour les communes de plus de 1 000 habitants. Les listes devront être composées d'une tête de liste et alternativement d'un candidat de chaque sexe. Cette parité doit permettre l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

✓ **POINT SUR LE GROUPE SCOLAIRE DE BOYNES GIVRAINES YÈVRE**

Le maire informe le conseil des avancées des travaux pour le nouveau groupe scolaire intercommunal situé à Boynes. Le restaurant scolaire sera livré en juillet et donc opérationnel pour la rentrée de septembre 2025. Un déménagement avec les agents communaux des 3 communes est prévu fin août. Les autres travaux du groupe scolaire (classes, salle de motricité, dortoirs...) sont prévus pour une fin de travaux en fin d'année 2025 et un déménagement pendant les vacances d'hiver 2026. La livraison de la dernière partie des travaux qui concerne le périscolaire et le centre de loisirs, est prévue pour mars et un déménagement aux vacances de printemps 2026.

✓ **TRAVAUX ROUTE DE GAUBERTIN**

- ✓ Le maire informe que, sur la route intercommunale de Gaubertin (Givraines / Gaubertin), la CCDP a fait appliquer de l'enrobé sur le secteur le plus abîmé côté Est. Une couche de restauration sera faite sur environ 500 mètres jusqu'à la pointe Hélène. La CCDP demandera à la commune de procéder en 2026 à l'arasement des côtés sur certains secteurs de cette route pour permettre l'évacuation des eaux pluviales.

✓ **PLAN LOCALE D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)**

Suite à la majorité relative des communes, le PLUi sera engagé par la communauté de communes en septembre 2025. Le maire informe que si le Maire signera toujours les documents d'urbanisme, des modifications de fonctionnement entre la commune et la Communauté de communes sont à prévoir.

✓ **CIMETIÈRE**

Le maire rappelle la reprise de concession est toujours en cours et sera clôturée dans les meilleurs délais

✓ **EGLISE**

Les travaux de l'église concernant la restauration de la porte devraient être terminés en juin 2026. Les intempéries n'ont pas permis à ce jour la reprise des travaux par le menuisier.

✓ **ZONE RÉGLEMENTÉE À 30 KM/HEURE**

Suite d'une question posée par une conseillère, le maire rappelle :

La zone réglementée à 30 km/h rue de la mairie et au niveau de la place de l'Eglise n'a pas encore été délimitée par l'installation de panneaux. Le maire se charge de prévoir prochainement leur installation.

✓ **ACHAT DE PANNEAUX DE « NOM DE RUE »**

Suite d'une question posée par une conseillère, le maire rappelle :

Le Maire précise que, compte tenu des frais d'envoi, il est préférable d'avoir une commande groupée plutôt que de faire du cas par cas. L'achat de panneaux de « nom de rue » sera prochainement fait.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

❖ **LA NUIT DES ÉGLISES**



Histoire de l'église

Située jusqu'à la Révolution dans le diocèse de Sens, archidiaconé du Gâtinais, cette église fut fondée par l'abbaye de Ferrières au 8^e ou 9^e siècle et reconstruite par ses soins au 12^e siècle. L'auteur de la fiche de la base Mérimée la date de la fin du XII^e siècle ; chœur début du 13^e siècle. D'importants travaux ont été réalisés au 19^e siècle notamment la voûte de la nef et en 2007 le renforcement du contrefort du clocher de la face sud. Intérieur : Le banc d'œuvre et la chaire à prêcher, meubles du 18^e inscrits au titre des monuments historiques ont été complètement restaurés en 2023. Il existe une Pietà contemporaine (2019) créée par Jean Anguera et un Chemin de croix (1982 - 2023) signé du même artiste.

Programme

- ✘ Visite libre (de 16h à minuit).
- ✘ Visite guidée de l'église (16h - 18 h - 20 h et 22h).
- ✘ Exposition de Jean-Paul Moscovino
- ✘ Expositions accompagnées de l'artiste (horaire des visites de l'église).
- ✘ Exposition « les pèlerinages et saint Roch »



**Samedi 28 juin 2025
de 16h à minuit**

❖ **KERMESSE DES ÉCOLES DE BOYNES – GIVRAINES – YÈVRE**

L'Association des parents d'élèves Boynes - Givraines – Yèvre-La-ville organise sa kermesse annuelle **samedi 21 juin 2025 de 15h à 18h à la salle des fêtes de Boynes.**

La contribution des participants (jeux, tombola, buvette ..) permettra de financer des actions en faveur des enfants de primaire des 3 communes

❖ **SE MUNIR DE « PANNEAUPOCKET » - RAPPEL**

La commune de Givraines est abonnée et gère l'application « PanneauPocket » qui est un outil indispensable pour recevoir les informations, les alertes et les liens en directs avec les habitants.

1. téléchargez cette application sur votre smartphone, tablette ou ordinateur vous permettra d'être informé en temps réel sur notamment des coupures de réseaux, des travaux de voiries, des alertes météo, des alertes gendarmerie....
2. cette application est simple, gratuite et anonyme.



PanneauPocket

**Informations et alertes communales, télécharger :
PanneauPocket / commune de Givraines**



COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24 juin 2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté de M. DELAFOY Jacky excusé.

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MAI 2025

Les élus approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du 27 mai 2025.

2/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. DOS SANTOS Rémy est désigné secrétaire de séance.

3/ DÉLIBÉRATION SUR LES MODALITÉS FINANCIÈRES DU RETRAIT DE LA COMMUNE DE GIVRAINES DU SIIS DE PUISEAUX SUITE À LA DÉLIBÉRATION DU SYNDICAT (16/06/2025)

Pour rappel, lors du conseil du 1^{er} avril 2025, les élus avaient confirmé leur demande de retrait de la commune de Givraines au Syndicat Intercommunal du SIIS de Puiseaux. Le SIIS de Puiseaux a délibéré le 16 juin concernant les modalités financières qui s'élèvent à 5 281.38 € pour le retrait de la commune de Givraines, à savoir :

- De la quote-part du capital d'emprunts restant due au 31/12/2023 en fonction du nombre d'habitants 4 436.38 €
- Le paiement de 10 séances de piscines des enfants de l'école de Yèvre-la-Ville au printemps 2024 et le coût du transport pour un montant de 1 845 €.

Le conseil, après avoir entendu les arguments de M. le maire, décide de valider les modalités financières du retrait de la commune de Givraines.

4/ SUITE A DONNER AU RAPPORT DE VÉRIFICATIONS DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET ÉCLAIRAGES DE L'ÉGLISE PAR LA SOCIÉTÉ APAVE EN FÉVRIER 2025

L'entreprise APAVE a fait un diagnostic de toutes les installations électriques et d'éclairage des bâtiments de la commune. Concernant le rapport de l'église, le Maire informe le conseil que les installations de chauffage (radiants) de l'église sont non conformes à la réglementation. Considérant le peu d'utilisation des installations, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de supprimer le chauffage et de ne pas investir dans de nouvelles installations.

5/ POINT SUR LE PROJET DE PLAQUE HOMMAGE À BERNADETTE DESPRES

Le Maire rappelle qu'il a reçu un mail suite à la question posée lors de la réunion publique du 25 janvier dernier concernant la création d'une plaque commémorative pour rendre hommage à Bernadette DESPRES. Le conseil a donné, lors de son conseil du 25 février, un avis favorable et a décidé de la prendre en charge financièrement.

Le projet a été travaillé en collaboration avec la famille. L'entreprise « Empreinte signalétique », qui a réalisé le lutrin devant l'église, a été sollicitée pour la création d'une plaque murale format A3 d'épaisseur 25mm en lave émaillée en vue d'être posée sur le mur de l'habitation 2 rue de Boynes. Le devis s'élève à 735 € HT (882 € TTC).

6/ DÉLIBÉRATION POUR LE REMBOURSEMENT À L'AMICALE DE GIVRAINES DE DÉPENSES ENGAGÉES POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE

Le maire informe le conseil que l'Amicale de Givraines a engagé dans l'intérêt de la commune des frais et que celle-ci n'a pas à supporter ces frais. Après avoir délibéré le conseil décide le remboursement à l'Amicale de Givraines la somme de 135 €.

QUESTION DIVERSE

• Revêtement MBCF Route de Gaubertin

La Communauté de Communes du Pithiviers va refaire une couche de MBCF (Matériau Bitumineux Coulé à Froid) sur la route de Gaubertin départ du Bourg jusqu'à la limite de la route de Gaubertin fin Août début septembre.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

❖ Fermeture Mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé cet été du 21 juillet au 10 août inclus

❖ BROCANTE – VIDE GRENIER Amicale de GIVRAINES

L'Amicale rappelle que pour les personnes de Givraines, (et particulièrement celles du bourg) qui souhaitent réserver un emplacement sont invitées à se manifester le plus rapidement possible.

❖ INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

❖ Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune.

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir **deux conditions cumulatives**.

- **Avoir le droit de vote**, ce qui implique de :
 - posséder la **nationalité française**,
 - être **majeur** (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour,
 - jouir de ses **droits civils et politiques**.
- **Avoir une attache avec la commune au titre de :**
 - son domicile principal,
 - sa qualité de contribuable,
 - sa qualité de gérant de société.

Attention : l'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique mais nécessite une démarche de votre part.

Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur les listes électorales

- ❖ sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
Vous pouvez vous inscrire par internet jusqu'au 6^{ième} mercredi avant les élections.
- ❖ aller à la mairie avec tous les justificatifs et le document de demande d'inscription sur les listes électorales à l'usage des citoyens français aussi appelé CERFA numéro 12669.
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>

❖ Comment vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote ?

Pour vérifier votre inscription sur les listes électorales et connaître votre bureau de vote vous pouvez consulter le site suivant.

[HTTPS://WWW.SERVICE-PUBLIC.FR/PARTICULIERS/VOSDROITS/R51788](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788)

❖ Programme du 14 juillet 2025

- 17h 30, sur le terrain devant l'entrée de la salle communale, jeux ouverts à tous (Mölkky, tir au but, jeu cérébral, tir à la corde)
- 19 heures apéritif suivi d'un barbecue (saucisses/merguez), chips, fromage, dessert, pain, eau et rosé.

RAPPEL : confirmation de présence obligatoire avant le 1^{er} juillet



Informations et alertes communales, télécharger :
PanneauPocket / commune de Givraines



COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 septembre 2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice.

Le conseil municipal remercie les bénévoles de l'Amicale de Givraines ainsi que les habitants de la commune venus les aider. Tous ont assuré le succès de cette 30^{ème} "Fête au village, brocante" du 31 août dernier malgré des conditions météorologiques très défavorables à partir de 13h 30. Grâce à leur participation à la préparation, au bon déroulement de la journée, aux démontage et nettoyage des rues le lundi, ces bénévoles ont permis à cette manifestation de garder le prestige et la qualité qui font d'elle une "grande brocante" qui compte dans le Loiret.



1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 JUIN 2025

Les élus approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du 24 Juin 2025.

2/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. BOUCHARD Laurent est désigné secrétaire de séance.

3/ ORGANISATION DE LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2025

Le conseil arrête le programme du 11 novembre 2025 : rassemblement à 11 heures devant la mairie, défilé jusqu'au monument aux morts, dépôt d'une gerbe de fleurs et vin d'honneur à la salle communale.

4/ CONSULTATION POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE-DIAGNOSTIC COMPLÉMENTAIRE PRÉALABLE À LA RESTAURATION DE LA TOITURE EST DE L'ÉGLISE

Le Maire rappelle les problématiques concernant la toiture Est de l'église Saint-Aignan - Saint-Roch. La commune a réalisé une étude préalable sommaire en 2002 dans le cadre de la restauration de l'église, cette étude a permis de résoudre les problèmes de stabilité du clocher pour un coût de travaux de 250 000 €. D'importants désordres, déjà signalés en 2002, subsistent sur cet édifice notamment certains dus à la faiblesse de la charpente Est. On peut observer la cohabitation d'une double structure de charpente : l'une correspondant à un état antérieur (le chœur construit au XIII^{ème} siècle possédait une toiture avec 2 pans) sur laquelle s'est surajoutée, au XVII^{ème} siècle, une structure à deux grands versants intégrant la nef et son nouveau bas-côté. La toiture mal stabilisée « pousse » l'édifice côté Nord. Les maçonneries sont déformées, l'appareil en moellons est disjoint en de nombreux endroits, d'importantes fissures et/ou lacunes sont visibles.

Une surveillance régulière de ces désordres est mise en place depuis plus de 10 ans avec l'intervention d'un architecte des monuments historiques et l'appui des services du département du Loiret, l'un chargé de la valorisation du patrimoine et l'autre de l'appui aux collectivités (CAP Loiret).

Compte tenu de l'évolution constatée, la collectivité devra procéder aux travaux dans les 3 à 5 prochaines années. Il s'agira de procéder à la réfection totale de la toiture Est en conservant les charpentes ayant un intérêt historique et en reprenant les maçonneries et moellons.

L'estimation de ces travaux faite par l'architecte des monuments historiques est de 500 000 €.

Face à cette situation, le maire propose de lancer une 1^{ère} étape avec une consultation de marché public d'assistance de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude-diagnostic complémentaire à l'étude effectuée en 2002 préalable à la restauration de la toiture de l'église avec notamment une estimation du coût des travaux par tranche et par lot.

Le maire rappelle que, compte tenu de la baisse très significative des subventions, notamment du Département et de l'Etat et de la perspective des budgets contraints des communes, le financement de ces travaux obligatoires sera un exercice complexe.

5/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DU LOIRET PORTANT SUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA RUE DU PORTAIL

Le maire rappelle au conseil que lors du conseil municipal du 03 décembre 2024 une demande de subvention auprès du département a été faite pour les travaux de sécurisation de la rue du Portail (RD 123) en cas d'orages violents. Le département du Loiret a octroyé lors de sa commission en date du 23 mai 2025 une subvention d'un montant de 5 101 €. Le Département demande la signature d'une convention d'attribution établissant le partenariat entre le département du Loiret et la commune de Givraines sur ce projet.

Après avoir entendu le maire lire les détails de la convention, le conseil l'autorise à signer cette convention.

6/ PROPOSITION DE TRAVAUX A RÉALISER POUR UNE MISE EN CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES DE L'ÉGLISE ET DEMANDE DE SUBVENTION FAPO 2026

Le maire informe le conseil que l'entreprise TAVARES de Puiseaux a établi un devis pour la mise en conformité des équipements électriques de l'église à la suite du rapport de l'APAVE. Le montant du devis de 2 896.26 € HT (3 475.51 € TTC) pour la mise en conformité et un montant de 1 246 € HT (1 495.92 €) pour la fourniture d'un coffret provisoire. Le conseil valide le devis de mise en conformité en chargeant le Maire de vérifier quelques points d'intervention liés notamment à l'emplacement du compteur électrique mais ne retient pas la fourniture d'un coffret provisoire jugeant l'investissement démesuré par rapport à son utilisation.

7/ PRISE DE CONNAISSANCE DE L'ARRÊTÉ INTER PRÉFECTORAL PORTANT LE RETRAIT DE LA COMMUNE DE GIVRAINES AU SIIS DE PUISEAUX

Le maire informe le conseil que le préfet de Seine et Marne et la préfète du Loiret ont pris un arrêté interpréfectoral portant sur le retrait de la commune de Givraines du Syndicat Mixte du Secteur Scolaire de Puiseaux. Les modalités financières (6 281.38 €) ont été déterminées et approuvées par les préfetures. Elles se composent de la quote-part de départ totale de 4 436.38 € en investissement pour la quote-part de capital d'emprunt restant dû et 1 845 € en fonctionnement. Ce montant concerne des séances de piscine de février 2024 et sera remboursé par le SIIS BGY.

8/ ACQUISITION DE DÉFIBRILLATEURS ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le maire demande aux élus leur position sur l'installation de 2 défibrillateurs (Bourg et Hameau) rappelant que la commune n'a, à ce jour, aucune obligation d'installation de ces appareils.

Il précise que selon le type d'appareils, l'investissement par appareil pourrait être compris entre 1 500 et plus de 2 000 €. Après échanges, les élus reportent leur décision et charge le maire d'approfondir le coût et le comparatif location / achat.

9/ POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2025

Le Maire fait un point sur la rentrée scolaire. Celle-ci s'est bien passée. Les effectifs sont les suivants : en maternelle 56 élèves (PS : 17, MS : 20, GS : 19) dont 10 élèves de Givraines et en élémentaire 94 élèves (CP : 27, CE1 : 16, CE2 : 17, CM1 : 26, CM2 : 8) dont 14 de Givraines. Pour mémoire, en 2015, 52 enfants de Givraines étaient scolarisés en maternelle et élémentaire soit une baisse de 50% en 10 ans

Les élèves sont répartis en 3 classes en maternelle et en 4 classes en élémentaire. Il y a une seule directrice qui gère la direction des 7 classes.

Le nouveau restaurant scolaire construit par la Communauté de Communes Du Pithiverais a accueilli les élèves le 1^{er} septembre avec un nouveau fonctionnement. Le service par self a été très rapidement acquis pour les élémentaires. Les 74 élèves élémentaires et 42 élèves en maternelle sont contents de ce nouveau fonctionnement. Actuellement, vu la nécessité des trajets pour se rendre au restaurant scolaire, 8 agents font les trajets école/restaurant scolaire.

10/ DATES A RETENIR POUR LES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ ET DE LA RÉUNION PUBLIQUE

Le maire fixe les vœux du maire et la réunion publique le **17 janvier 2026 de 10h à 12h**.

11 / QUESTIONS DIVERSES

Atelier SCOT :

Le maire informe le conseil que le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais propose aux élus de participer à un atelier dans le cadre d'une série de 3 ateliers de libre parole sur la question du Scot (schéma de cohérence territoriale) et des enjeux locaux. Le premier atelier intitulé « Atelier des Boussoles » aura lieu le vendredi 19 septembre 2025 à Dadonville. Cet atelier aura pour but de faire émerger les enjeux, d'établir des priorités et d'anticiper la phase de prospective pour travailler au Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

Déclaration d'Aliénation

Le maire rappelle que le transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme ayant fait l'objet de délibérations concordantes d'une majorité qualifiée des conseils municipaux, il est effectif depuis le 1^{er} septembre 2025. Ce transfert emporte aussi celui en matière de droit de préemption urbain que le conseil municipal a instauré. Néanmoins, les dispositions de l'article L213-5 du code de l'urbanisme prévoient que les mairies restent les guichets de réception des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).

La communauté de communes prévoit qu'une délégation de l'exercice du droit de préemption sur les communes soit délibérée pour que les communes puissent poursuivre l'exercice du DPU pour les projets. Le conseil de la communauté de communes doit voter une délibération dans ce sens le 18 septembre. En attendant, les DIA sont enregistrées par la commune et traitées par la CCDP.

- **Date repas du CAS**

La date du repas du CAS a été définie le **dimanche 30 novembre 2025**. Une invitation sera prochainement distribuée.

- **Pose compteurs cimetière et Bâtiment communal**

Au vu du transfert de la compétence « Eau et Assainissement » et afin de mieux comptabiliser les consommations d'eau du cimetière et du bâtiment communal relevées par la CCDP pour facturation et avoir une approche la plus exhaustive des consommations d'eau. Le conseil charge le maire de faire établir des devis avant de prendre une décision.

- **Orange : courrier fermeture des lignes aérienne à Givraines en 2029**

Le Maire informe le conseil avoir reçu en date du 9 juillet un courrier en recommandé de Orange, concernant la fermeture de son réseau en cuivre progressivement jusqu'en 2030. La commune de Givraines a été sectionnée dans le lot n°5 pour une fermeture du réseau cuivre en 2029. Cela entraîne que l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau devront avoir migré sur une autre technologie disponible.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

❖ **Adhésion Alerte Citoyens**

Alerte
CITOYENS

Recevez des notifications en temps réel

Oapi,
coupure d'eau

sur votre commune

SMS
Message vocal
Mail

Service gratuit !

Inscription en ligne
ou via formulaire papier

Communauté de communes du Pithiverais
5 route de Toury, ZA le Moulin de Pierre
45 300 Pithiviers-le-Vieil | 02 38 32 76 10
Suivez notre actualité sur ccdp.fr et sur les réseaux sociaux

Pithiverais
Communauté de Communes
Un territoire qui rayonne

La communauté de Communes s'est équipée d'un dispositif d'alerte et d'information afin de diffuser des messages relatifs à ses domaines de compétence aux habitants du territoire. En tant que commune membre de la CCDP, la commune peut bénéficier d'un accès selon les conditions financières suivantes : abonnement annuel 120 € et permettre aux habitants de l'utiliser. Le conseil décide de souscrire à cette offre.

Les habitants souhaitant en bénéficier gratuitement, vous devez vous inscrire en remplissant un formulaire :
<https://ccdp.alertecitoyens.com>

❖ **Fermeture Mairie**

Le secrétariat de mairie sera fermé du 24 octobre au 02 novembre 2025.



❖ **Inscriptions sur les listes électorales**

Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous devez vous inscrire **au plus tard le 6 février 2026**. Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.

Rappel : Comment s'inscrire :

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir **deux conditions cumulatives**.

- **Avoir le droit de vote**, ce qui implique de :
 - posséder la **nationalité française**,
 - être **majeur** (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour,
 - jouir de ses **droits civils et politiques**.
- **Avoir une attache avec la commune au titre de :**
 - son domicile principal,
 - sa qualité de contribuable,
 - sa qualité de gérant de société.

Attention : l'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique mais nécessite une démarche de votre part.

Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur les listes électorales

❖ sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Vous pouvez vous inscrire par internet jusqu'au 6^{ième} mercredi avant les élections.

❖ aller à la mairie avec tous les justificatifs et le document de demande d'inscription sur les listes électorales à l'usage des citoyens français aussi appelé CERFA numéro 12669.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>

Informations et alertes communales, télécharger :
PanneauPocket / commune de Givraines

6/ POINT SUR LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ET DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM).

Ces 2 documents feront l'objet d'une présentation détaillée à la population lors de la réunion publique du samedi 17 janvier

- **Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Le maire rappelle au conseil que Le Plan Communal de Sauvegarde est un document opérationnel qui a pour objectif de prévoir la réponse à apporter par la commune en cas de sinistre. Il détermine explicitement le rôle de chacun des acteurs dans le but de venir en aide à la population.

Le PCS est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité du maire. Il fait l'objet d'un arrêté du maire qui est transmis au préfet du département.

Il est activé par le maire sur l'ensemble du territoire communal pour tout risque majeur nécessitant un renforcement et une coordination exceptionnelle des services de la commune.

La commune ne disposant que de faibles moyens, la rédaction de PCS consiste à prévoir une organisation communale humaine et matérielle adaptée à ses moyens, tout en respectant un schéma d'organisation indiqué par l'échelon supérieur. Le but étant de rendre le plus efficace possible, en cas de crise, les actions engagées par toutes les entités d'intervention.

Sous l'impulsion et un appui coordonné de la Communauté de Communes Du Pithiverais, du temps passé par des élus et la secrétaire de Mairie, la rédaction du PCS de Givraines est terminée,

Le maire en fait une présentation au conseil municipal.

- **LE Document d'Information Communal sur les RISQUES MAJEURS (DICRIM)**

Le maire informe que le DICRIM est un document essentiel pour mieux connaître les risques naturels et technologiques présents sur notre commune. Son objectif est d'informer, de sensibiliser et de donner les bons réflexes à adopter en cas d'évènement exceptionnel à la population.

Le document proposé et réalisé par la CCDP, avec l'appui des 31 communes, sera distribué à l'ensemble des familles de la commune la 2^{ème} semaine 2026. Il s'agit d'une démarche de prévention et de responsabilité partagée. Le conseil, invite la population à prendre connaissance du document et à le garder précieusement quand il sera distribué.

7/ PROGRAMMATION ET ORGANISATION DU DÉVOILEMENT DE 2 PLAQUES EN HOMMAGE À BERNADETTE DESPRES,

Lors du conseil municipal du 24 juin dernier, il a été décidé, en collaboration avec la famille de Bernadette DESPRES, de faire réaliser une plaque en hommage à Bernadette Després et de la fixer sur son habitation au 2 rue de Boynes. En parallèle, le département a dans le cadre « du chemin des Illustres » fait faire une plaque à installer sur son l'habitation.

Le conseil municipal a reçu les 2 plaques et propose, avec l'accord de la famille, d'organiser le samedi 13 décembre le dévoilement de ces plaques. Une invitation sera distribuée aux habitants de la commune.

8/ DÉLIBÉRATION AVENANT N°3 À LA CONVENTION DE SERVICE UNIFIÉ D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS AVEC LES 3 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU NORD LOIRET ET VOTE DU TARIF INTÉGRANT LES PRESTATIONS DE POLICE DE PUBLICITÉ DES ENSEIGNES

Le maire rappelle que la commune de Givraines a depuis le 1^{er} janvier 2018, confié l'instruction des autorisations du droit des sols au Centre Instructeur du Nord Loiret de la CCDP par la signature d'une convention modifiée par deux avenants.

Depuis le contexte lié à l'instruction des autorisations du droits des sols et des dossiers relevant du Code de l'environnement a évolué avec notamment :

- La décentralisation de la police de la publicité extérieure au profit des Maires et des Présidents des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à compter du 1er janvier 2024,
- La modification des modalités de transmission au Préfet de certaines demandes relatives aux certificats et autorisations d'urbanisme applicables aux demandes déposées à compter du 1er janvier 2024.

Ces ajustements doivent être pris en compte par la signature d'un troisième avenant.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°3 à la convention de service unifié d'instruction des autorisations du droit des sols.

Le conseil municipal approuve la signature de l'avenant n°3.

9/ PLACES DE CINÉMA

Le maire rappelle que l'année dernière avait été proposé d'offrir une place de cinéma aux enfants de Givraines. Lors de sa séance en date du 30 septembre, la commission sociale a proposé de renouveler cette initiative et d'offrir, en période des fêtes de fin d'année, une place de cinéma aux enfants de Givraines âgés de 4 à 17 ans. Le conseil municipal décide d'approuver cette proposition. Les familles doivent remplir la demande avant le 30/11/2025 pour des séances en décembre ou au plus tard avant le 31 décembre 2025 pour des séances à partir de janvier 2026 et la retourner en mairie.



INFORMATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

❖ RAPPEL : Repas de fin d'année du CAS (Rappel)

Les membres de la Commission d'Action Sociale ont proposé la continuité de l'organisation du repas de fin d'année des anciens et ont retenu le **dimanche 30 novembre à 12h30 à la salle communale. Merci de bien vouloir retourner vos inscriptions avant jeudi 20 novembre, dernier délai.**

❖ Programme de la cérémonie du 11 novembre 2025

- Rassemblement à 11 heures devant la mairie,
- Défilé jusqu'au monument aux morts, dépôt d'une gerbe de fleurs et discours
- Retour à la salle communale pour partager un vin d'honneur

❖ Assemblée générale de l'Amicale de Givraines (Rappel)

L'Amicale de Givraines invite les Givrainoises et Givrainois à participer à son Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra vendredi 14 novembre à 18h à la salle du Préau dans la cour de l'école.

Informations et alertes communales, télécharger :
PanneauPocket / commune de Givraines



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 02 décembre 2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GUERINET Patrick, maire.

Conseillers présents : BEAUVALLET Pascal, BOUCHARD Laurent, BOUTTET Joëlle, BRENDEL Marc, DELAFOY Jacky, DU MOULIN DE LA BRETECHE Anne, DOS SANTOS Rémy, FARINHA Anne, GIRARD Mickaël, GUERINET Patrick, VINCNET Michel.

Conseillers absents : Néant



1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 04 NOVEMBRE 2025

Les élus approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du 4 novembre 2025.

2/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

MME Anne DU MOULIN DE LA BRETECHE est désignée secrétaire de séance.

3/ DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT (DSIL/DETR) POUR LES AMÉNAGEMENTS DES TROTTOIRS «RUE DU PORTAIL »

Le maire rappelle que lors du conseil municipal du 04 novembre dernier, le conseil a délibéré favorablement à l'unanimité, pour accepter la proposition financière du cabinet INCA comme maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement des trottoirs rue du portail. L'entreprise INCA a fait une estimation sommaire des travaux pour un montant de 44 380 € HT. Le maire propose au conseil de demander une subvention à l'État pour ces travaux au titre de la DETR/DSIL 2026. Le maire informe le conseil que ce dossier peut ne pas être accepté mais propose cependant d'en faire la demande. Le conseil vote, à l'unanimité, la demande de subvention au taux maximum.

4/ DÉLIBÉRATION RELATIVE AU RÉGIME INDEMNITAIRE POUR CONGÉS DE MALADIE ORDINAIRE

Le maire informe le conseil que la loi de finances 2025 a prévu de nouvelles règles d'indemnisation pour les agents publics (fonctionnaires et contractuels de droit public) durant les congés de maladie ordinaire à compter du 1^{er} mars 2025.

Il précise que les règles relatives au régime indemnitaire prévues dans la délibération en vigueur de chacune des collectivités, doivent être appliquées et le régime indemnitaire en CMO doit être ainsi maintenu dans les mêmes proportions que le traitement.

L'agent placé en CMO percevra à partir du 1^{er} mars 2025, 90% de son traitement durant les 3 premiers mois et par conséquent également 90% de son régime indemnitaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les nouvelles règles de modulation de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) en cas d'absence :

Type d'absence	Modulation de l'IFSE sur la commune
Congé de Maladie Ordinaire rémunéré à 90% du traitement	IFSE à 90%
Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service (CITIS) = <i>accident de service et congé pour maladie professionnelle (ne sont pas concernés les accidents de trajet)</i>	IFSE à plein traitement
Maternité, paternité, adoption	IFSE à plein traitement
Congé de Longue Durée	Suppression de l'IFSE
Temps partiel thérapeutique	IFSE maintenu dans les mêmes proportions que le traitement

5/ DÉLIBÉRATION CONTRAT COLLECTIF AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LE RISQUE PRÉVOYANCE ET SANTE ET PARTICIPATIONS DE LA COMMUNE

Le maire rappelle au conseil que les collectivités ont l'obligation, de participer aux contrats de leurs agents, de prévoyance depuis le 1^{er} janvier 2025 et de Santé à compter du 1^{er} janvier 2026.

La participation à verser aux agents est obligatoire avec un montant minimum :

- À compter du 1^{er} janvier 2025 : minimum de 7 € brut mensuel par agent pour la prévoyance (à ce jour, la commune a délibéré pour 15 €)
- À compter du 1^{er} janvier 2026 : minimum de 15 € brut mensuel par agent pour la santé (à ce jour, la commune a délibéré pour 5 €)

La commune à ce jour a signé une convention avec le CDG 45 pour la prévoyance et santé jusqu'au 31/12/2026. Une nouvelle consultation pour proposer aux collectivités du Loiret de nouvelles conventions au 1^{er} janvier 2027 va être lancée. Les collectivités doivent délibérer pour donner mandat au CD45 et définir les montants de participations des communes.

Après avoir entendu les explications du maire, le conseil décide de donner mandat au CDG45 pour la consultation et de verser une participation de 15 € brut pour la prévoyance et de 15 € brut pour la santé. Le maire rappelle que les agents ne sont pas dans l'obligation d'adhérer à ces contrats.

6/RÉFLEXION SUR LE NOM DU GROUPE SCOLAIRE INTERCOMMUNAL À PROPOSER AU SIIS BOYNES GIVRAINES YÈVRE LA VILLE)

Le Syndicat Scolaire Intercommunal d'Intérêt Boynes – Givraines – Yèvre-La-Ville (SIIS BGY) doit proposer à la CCDP un nom pour le groupe scolaire communautaire en construction à Boynes.

Le Président a demandé aux 3 conseils municipaux de lui faire remonter des propositions. La synthèse sera présentée lors de la prochaine réunion du syndicat en décembre. Les délégués devront arrêter un nom faisant consensus entre les 3 communes.

QUESTION DIVERSES

- POINT SUR LE REPAS DU CAS ET LA DISTRIBUTION DES COLIS

Le maire informe que le repas du CAS s'est bien passé. Les 37 participants étaient contents du choix du repas, du traiteur et de l'animation. Les colis seront distribués prochainement par les membres du CAS (3 colis « couple », 3 colis « individuels sucrés salés » et 2 colis individuels « spécial EHPAD »). Rappel : Distribution pour les personnes de 80 ans et plus ne s'étant pas inscrites au repas.

- POINT SUR LA COUPE DE BOIS

Le maire informe le conseil qu'il a convoqué les volontaires pour la coupe de bois samedi 29 novembre sur le lieu d'affouage. Un découpage avait été préparé par le maire, l'Adjoint et 2 conseillers municipaux. Le tirage au sort a été effectué pour l'attribution de chacun des 8 lots. Les bénéficiaires ont jusqu'au 31 mars pour terminer les coupes.

- ACQUISITION DE DEUX TABLES COMPLÉMENTAIRES POUR LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire explique au conseil que l'aménagement de la nouvelle salle de conseil nécessite pour une meilleure disposition l'achat de tables d'angles supplémentaires. Après discussion, le conseil décide à l'unanimité l'achat des deux tables pour un montant de 923.46 € HT.

- AFFAIRES DIVERSES

➤ Cérémonie du 11 novembre

Le maire remercie les habitants présents à la cérémonie du 11 novembre, journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix. Ils ont pu, ainsi, rendre hommage à tous les « Morts pour la France ».

➤ Vols sur la commune

Le maire informe les élus qu'au cours de la semaine 48 :

- le panneau « Givraines » placé à l'entrée de Givraines rue de la Mairie a été dérobé. Le Conseil Départemental procédera à son remplacement.
- Les 2 petits panneaux « réservé Mairie » plantés au niveau du parking rue de la Mairie devant la salle communale ont disparu cette même semaine
- Un des 2 « chrysanthème en cascade » placé sur le pilier de chaque côté de l'entrée du cimetière a également disparu.

Face à ce constat, les élus déplorent le manque de civisme en constant développement.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

- ❖ **Date des vœux de la municipalité et de la réunion publique – RAPPEL**
Vœux traditionnels du maire et réunion publique seront organisés le **17 janvier 2026 de 10h à 12h**. Comme chaque année, une invitation sera distribuée aux Givrainois(e)s début janvier.
- ❖ **FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE**
Le secrétariat de mairie sera fermé **lundi 22 décembre et du jeudi 25 décembre au dimanche 04 janvier 2025**. En cas d'urgence, contacter le 06 14 22 50 91.
- ❖ **PROCHAINES ACTIVITÉS DE L'AMICALE DE GIVRAINES 1^{ER} SEMESTRE 2026** (AG du 14/11/2025).
 - ✚ Loto : dimanche 11 janvier 2026
 - ✚ Galettes offertes aux habitants (sur inscription à venir) : samedi 24 janvier 2026
 - ✚ Après-midi jeux intergénérationnel : dimanche 1^{er} mars après-midi
 - ✚ Théâtre avec la troupe des "Loisirs Chamboniots » : dimanche 22 mars après-midi
 - ✚ Randonnée dinatoire : samedi 25 avril à partir de 17h 30

Informations et alertes communales, télécharger :
[PanneauPocket / commune de Givraines](#)

